



# LENING

JOURNAL COMMUNAL  
D'INFORMATION

I  
N  
F  
O



N° 76 Décembre 2022

## AU SOMMAIRE :

Éditorial du Maire  
Bilan des travaux 2022  
Programme des travaux 2023 et projets en cours  
La forêt communale  
Le recensement de la population  
L'état Civil 2022 – Le recensement de la population  
L'Urbanisme  
L'environnement  
Les principales décisions du conseil municipal prises en 2022  
La tarification location de la salle des fêtes  
La visite de Madame la Sous-Préfète  
Divers

## EDITORIAL DU MAIRE : « le rôle des élus, même modestement, est d'apporter de la créativité pour les administrés ... »

Cher(e)s Léningeois(es)

**Tout d'abord je vous souhaite à toutes et tous une bonne année 2023, empreinte d'espoir pour des événements meilleurs**, ceci dans des contextes « particuliers » qui se succèdent depuis 2020 avec tout d'abord la crise sanitaire mondiale du COVID qui s'éternise et puis depuis le 24 février 2022 avec le début de l'invasion barbare de l'Ukraine par la Russie.

Je ne voulais pas m'attarder sur cette actualité pesante et ses flots de méfaits, relayés quotidiennement par les médias qui nous impacte et nous pèse toutes et tous.

Toutefois les conséquences de ces crises successives sont complexifiées par l'idéologie économique ultra libérale impulsée et imposée par nos dirigeants depuis près de 50 ans. Cette dernière nous fragilise à présent dans le tourbillon de cette actualité.

Ainsi comme pour vous les particuliers, les collectivités locales sont contraintes de les gérer en s'adaptant et tout en oeuvrant continuellement pour apporter les prestations attendues ainsi que pour améliorer le bien-être des habitants. Cette mission reste néanmoins plus complexe lorsque l'on réside dans un territoire rural comme le nôtre dont la population décroît par manque d'offres d'emploi local. Cette année encore, la situation de certaines entreprises de proximité sur Dieuze, Morhange ou Bénestroff n'étaient guères rassurantes. Par ailleurs alors que géographiquement nous sommes tournés vers les bassins d'emploi de la Moselle Est ou de Sarreguemines, un espoir pour l'implantation d'une usine de panneaux photovoltaïques sur la zone de Hambach s'est finalement envolé. Il y avait environ 2500 emplois à la clef et donc que certaines familles s'implantaient dans nos villages ...

Dans un premier temps face à cette crise, les élus ont été contraints de prendre principalement des décisions financières peu agréables en parallèle du flot d'augmentations déjà subies et celles à venir.

Au niveau de la commune, nous avons augmenté légèrement les impôts locaux au printemps dernier, les tarifs de location de la salle communale et également la redevance d'assainissement.

Concernant la Communauté des communes du Saulnois, les délégués ont été contraints d'accroître fortement la redevance des ordures ménagères tout en invitant les familles à mieux trier ce qui permettra de réduire le volume des déchets ménagers.

A ceci se rajoute également les mesures à prendre d'urgence à l'encontre du réchauffement climatique en cours que personne ne peut ignorer et de la sauvegarde de la biodiversité. Ainsi et malgré le scepticisme de certains, nous devons collectivement intégrer. Ainsi, j'ai tenu à insérer dans ce journal quelques clichés de l'année 2022 qui témoignent du changement climatique en cours et qui ne peuvent plus nous laisser indifférents.

Ce contexte nous amène également à s'interroger si nous allons vers un monde meilleur ou si nous régressons avec l'annonce par exemple des risques de coupure d'électricité ou par rapport aux difficultés rencontrées dans le secteur de la santé et je pourrai énumérer une longue liste dans bien d'autres secteurs.

**Néanmoins et malgré cette situation, le rôle des élus, même modestement, est d'apporter de la créativité pour les administrés ainsi que l'avenir de leur village.**

Après ces quelques lignes relatant la situation pénible que nous traversons, vous trouverez dans ce 76<sup>ème</sup> numéro quasi l'exhaustivité des informations de votre commune depuis juillet dernier.

Vous pourrez donc mesurer le travail accompli par vos élus au quotidien mais également apprécier les réflexions et les projections pour l'avenir. Ceci démontre que nous sommes en perpétuel mouvement en renonçant à la résignation et ceci dans de multiples domaines.

En ce tout début d'année, il me paraît important de relater dans cet éditorial 2 sujets importants qui vont être traités avec d'une part l'enquête publique pour la préservation des haies et d'autre part le recensement de la population.

Je tenais également à relater, le retour avec succès des manifestations populaires organisées par l'Association Socio Culturelle du village qui permet de créer des moments de convivialité. A cet effet, il est impératif de renforcer son comité avec de nouveaux bénévoles.

Comme d'habitude, avec l'ensemble des conseillers j'exprime ma gratitude au personnel communal pour le travail accompli durant cette année et je compte à nouveau sur eux durant cette nouvelle année.

Je tiens, bien entendu à remercier les conseillères et conseillers municipaux qui m'accompagnent pour la gestion communale ainsi que pour l'élaboration des projets pour l'essor de notre village et le bien-être des habitants.

J'adresse aussi toute ma gratitude à l'ensemble des prestataires, des entreprises, des services de l'Etat, du Département, du CAUE, de la Région ainsi que la communauté des communes du Saulnois qui nous ont accompagnés durant cette année 2022.

Tous ces remerciements témoignent du rôle essentiel de chacun pour le bon fonctionnement d'une société harmonieuse nécessitant d'être adaptée et améliorée continuellement et plus particulièrement vis-à-vis des aléas que nous subissons.

Je conclus mes propos par une pensée à l'égard des 3 familles léningeaises endeuillées durant cette année et j'adresse mon soutien à toutes les personnes éprouvées par la maladie ou par divers aléas.

**Les conseillères et conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2023, et en excellente santé. Nous espérons que celle-ci comblera tous vos vœux.**

Bonne lecture de ce premier bulletin de l'année 2023.

Le Maire  
Antoine Ernst



# **BILAN DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS REALISES EN 2022**

La crise sanitaire du COVID-19 qui s'éternise épisodiquement puis depuis février dernier l'invasion barbare de Ukraine par la Russie impactent à présent fortement l'économie mondiale.

Ainsi comment peut on imaginer qu'en 2022 après les atrocités entre les peuples et surtout celles des 2 dernières guerres mondiales en Europe, un état dit « civilisé » puisse réagir de la sorte et commettre autant d'atrocités.

Les effets de ce conflit se font ressentir à tous les niveaux et donc également pour les collectivités territoriales. De ce fait ces dernières doivent reconsidérer la réalisation de leurs projets compte tenu de la pénurie des matériaux et de l'augmentation brutale des matériaux ou de l'énergie. Enfin c'est l'explication donnée par les pouvoirs publics mais qui n'explique pas tout.

Il s'avère également que la « spéculation » pour créer la rareté permet d'exploser les prix et réaliser des profits considérables, y compris pour certains états de financer des guerres.

Par ailleurs, il est évident que la délocalisation de la production industrielle, tout azimuts, dans des pays où la main d'œuvre et les impositions fiscales sont moins onéreux qu'en France, contribue à ses désordres tout en privant des possibilités d'emploi pour les personnes en chômage dans notre pays.

Pour l'instant concernant le programme des travaux en cours, notre commune a été épargnée pour les chantiers en cours ou pour ceux qui ont été commandés.

Pour les nouveaux projets, bien entendu nous serons impactés et il faudra vraisemblablement reconsidérer nos ambitions.

Ils se déclinent comme suit :

## **1. Réaménagement de l'accès du « Berggarten » :**

L'accès à la zone constructible entre la rue Principale et la rue de la Colline au lieu-dit Berggarten a été réaménagé. L'extension des réseaux électrique, fibre, eau et assainissement a également été effectuée. Ces parcelles sont situées dans la zone constructible de l'actuelle carte communale.

Dans le cadre d'un éventuel dépôt de permis de construire, une taxe d'aménagement sera adressée au pétitionnaire pour la contribution financière à ces travaux. Les travaux ont été effectués par l'entreprise Visconti pour un montant de 32462€.



Le puits situé sur l'usoir communal fera l'objet d'une réhabilitation courant 2023.

## **2. Remplacement des roulements et battants des cloches :**

Le remplacement des mécanismes des cloches a été effectué par l'entreprise Bodet pour un montant de 6022€. Des précisions avaient été évoquées dans le précédent bulletin communal en évoquant qu'une étude technique sur l'état du beffroi était nécessaire.

Cette étude a été réalisée par un ingénieur du bureau d'étude Bodet et un rapport va nous parvenir concernant les travaux à réaliser.





### **3. Extension du réseau de collecte d'assainissement :**

Dans le cadre de la construction d'une maison d'habitation coté rivière de la rue du Moulin, une extension du réseau de collecte de l'assainissement a été effectué par l'entreprise Visconti pour que cette maison puisse se raccorder pour les effluents. Sur cette même antenne, les éventuelles autres constructions pourront être raccordées.

Le montant de ces travaux s'élève à 7500€.



### **4. Création d'une nouvelle aire de jeux enfants :**

Comme évoqué, l'ancienne aire de jeux vétuste et ne répondant plus aux nouvelles normes a dû être réhabilitée.

Les travaux ont débuté avec du retard et de ce fait ils n'ont pu être entièrement achevés pour la fin d'année 2022.

Il reste la pose des bancs et surtout du revêtement spécifique type mousse autour des jeux.

Si la météo le permet, l'entreprise pourra terminer cette nouvelle aire de jeux durant le mois de janvier. En effet une température de plus de 5 degrés est nécessaire. Nous attendrons le printemps pour réaliser l'aménagement de l'espace vert avec le ré-ensemencement.



**Toutefois, on peut déjà constater que la réalisation de cette nouvelle aire de jeux sécurisée par une clôture est réussite.**

**Elle complète ainsi avec le city stade en face les équipements ludiques pour les enfants et les adolescents, voire les adultes ...**

Le coût des travaux réalisés par les entreprises Visconti, Schertz, Husson et tous suivis par Gilles Muller du bureau d'études Lambert de Sarre-Union, s'élèvera à 65000€ hors taxes.

**→ Le montant des travaux d'investissement réalisés en 2022, y compris la maîtrise d'oeuvre s'élève donc à 58130€ TTC. (hors l'aire de jeux qui sera imputée sur l'exercice 2023)**

### **5. ACQUISITIONS DIVERSES : 1434€ (échelle – Nichoirs - guirlandes électriques)**

#### **Les Travaux réalisés par Albert, notre employé communal, les élus et quelques bénévoles**

Comme chaque année, une multitude de « petits travaux » sont effectués par notre employé communal, les élus et des bénévoles qui nous permettent de réaliser des économies de fonctionnement mais également être réactif face à des problèmes de bon fonctionnement du quotidien.

**Ici, Albert égalise et prépare méticuleusement la terre pour le réensemencement du gazon suite aux travaux de requalification de la rue des Vergers**



### **Quelques exemples parmi les nombreux travaux effectués durant cette année 2022 :**

- . Confection et installation de supports verrouillables pour les décors de Noël pour éviter les vols de figurines.
- . Confection de bacs à fleurs
- . Plantation d'arbres
- . Installation de panneaux de rue de la Gare/de l'Albe
- . Remplacement d'un chauffe-eau dans un appartement
- . Remise en état d'un appartement suite au départ d'un locataire
- . Pose d'une barrière le long du verger communal

Le coût des matériels divers utilisés pour réaliser ces travaux s'élève à 1000€ ht.

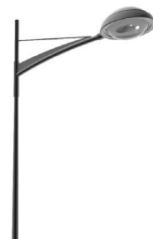
## **PREVISION DES TRAVAUX ET ACQUISITIONS EN 2023**

### **Programme des travaux validés pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023 :**

#### **Rénovation de l'éclairage public dans le village :**

Les travaux, normalement prévus pour l'automne 2022, ont été retardés dans le contexte de la pénurie de matériels liés à la guerre en Ukraine ... En effet l'entreprise Est Réseaux n'a réceptionné le matériel que fin novembre dernier.

Elle s'est engagée à les remplacer d'ici fin février prochain.



#### **Sécurisation routière à l'entrée du village côté Francaltroff :**

Comme déjà évoqué dans le dernier bulletin communal, le conseil municipal a validé le projet de sécurisation de l'entrée du village côté Francaltroff. Les édiles ont retenu la solution de l'installation d'écluses pour faire respecter la limitation de vitesse autorisée qui en agglomération est de 50 km/h.

**Nous avons sollicité le service routier du département qui gère les routes du la Moselle pour effectuer un comptage du trafic et mesurer la vitesse. Cette opération s'est déroulée du 9 au 15 septembre 2022.**

**Durant cette période, le trafic est en moyenne de 1945 véhicules/jour, soit près de 4000 dans les 2 sens.**

Les véhicules légers représentent 93% du trafic et environ 7% correspondent aux poids lourds.

Concernant les vitesses relevées, seuls 60% des conducteurs respectent la limitation autorisée de 50 km/h

Les résultats de cette étude sont « édifiants et effarants » ; ils confirment la nécessité de remédier à cette situation de dangerosité :

- Seuls 61,7% des automobilistes respectent le 50 km/h et 59,4% des chauffeurs de poids lourds
  - ⇒ **Ceci signifie que 40% des conducteurs ne respectent pas dans les 2 sens le code de la route et mettent en danger les piétons qui traversent la route sur les passages piéton par exemple.**
  - ⇒ **Nous avons relevé que 15% des chauffeurs roulaient en moyenne à plus de 80 km/h et même quelques uns à plus de 100 dont des camions !!! dont 1 à plus de 150 !!!**



## **Les projets élaborés et déposés auprès des co-financeurs :**

Pour 2023, nous ne prévoyons qu'un seul chantier d'envergure compte tenu de la situation économique actuelle.

En complément nous effectuerons néanmoins les 2 projets de plantation de haies et d'arbres ainsi que l'implantation de ripisylve dans un ruisseau dès que les aides sollicitées seront notifiées. Ces plantations seront donc effectuées à l'automne prochain.

### **Réfection de la route communale de Hellimer via la rue du Moulin et des Prés :**

La route communale de Hellimer (ou Harreweg) dont les derniers travaux de réfection remontent à 1995. Cependant, cette route s'est rapidement dégradée particulièrement par les attelages agricoles dont les tonnages sont de plus en plus importants et son utilisation par tous les temps, tels lors des périodes de dégel.

A cet effet, une étude a été réalisée par le cabinet Lambert pour la réfection de cette chaussée qui traverse la rue du Moulin, la rue des Prés et qui permet l'accès à la ferme Houpert ainsi qu'au château d'eau.

Les travaux consistent à traiter les points de sous bassement fragilisés, reposer un nouvel enrobé, reconsolider les accotements. **En plus des plantations de végétaux de haie et d'arbres fruitiers sont prévus ; démarche obligatoire pour l'obtention de subventions.**

Le coût estimatif s'élève à 176450€ ht.

Nous avons obtenu l'aide du Département de la Moselle de 35000€ mais nous attendons celle de l'Etat (environ 40000€). Pour cette dernière nous avons redéposé un dossier et une décision devrait nous parvenir d'ici avril prochain.

### **Plantation de haies et d'arbres ainsi que de la ripisylve dans un ruisseau :**

Nous vous avons informé dans le précédent bulletin du projet de densification des haies et la plantation d'arbres sur le ban communal. A cet effet et comme notre dossier n'étant plus éligible à la démarche Trame Bleue et Verte qui est à présent réservée à des projets déposés par une intercommunalité, nous avons néanmoins tenu à obtenir d'autres co financements. Aussi nous avons déposé un dossier au niveau du Département de la Moselle qui soutient spécifiquement les actions pour le maintien de la biodiversité et également auprès de l'Agence de l'Eau Rhin pour les actions en faveur de la préservation de la qualité de l'eau, donc les cours d'eau en particulier.

**Il est opportun de rappeler que les co financeurs, à juste titre, soutiennent prioritairement les communes pour des investissements ciblés liés à la préservation de la biodiversité ou pour lutter contre le réchauffement climatique.**

**Il est utile de rappeler que depuis plus de 20 ans nous avons intégré cette démarche dans nos investissements que ce soit dans le village ou sur le ban communal.**

**→ Ces 3 dossiers correspondent à un programme cohérent par rapport à nos ambitions pour la suite de cette mandature et ils sont conformes au programme de projets fixé au début de cette mandature en 2020.**

**Nous attendons les décisions d'obtention d'aides adressées aux co-financeurs et celles-ci devraient nous parvenir en début du second trimestre 2023.**



# LA FORET COMMUNALE

Chaque année, nous invitons le garde forestier, Mr Guillaume Ritz à une séance du conseil d'automne, principalement consacrée aux décisions liées à l'exploitation de notre forêt communale pour y dresser le bilan d'exploitation de la saison écoulée puis pour nous présenter les prévisions de l'année suivante.

Cette intervention correspond toujours à un rendez vous important puisque notre Commune dispose d'un massif forestier, certes modeste, d'une superficie de 61,35 hectares.



**Cette forêt, comme l'ensemble des massifs forestiers français et avec le réchauffement climatique, est de plus en plus fragilisée avec la dégénérescence de nombreuses essences comme l'épicéa et des feuillus tel le hêtre, le chêne, le frêne ou d'autres qui ont déjà disparu comme l'orme.**

**Pour les sauvegarder et les revigorer, il est impératif de mener les bonnes actions.**

**Cette année 2022, nos forêts ont été en plus, victimes ou menacées par les incendies gigantesques qui ont ravagé certains massifs et cette fois-ci pas uniquement dans le sud de la France. Un début d'incendie a même été, fort heureusement, rapidement circonscrit le long de la route menant à Montdidier.**

**Il est donc urgent, que nos dirigeants impulsent une politique différente à celle en cours en renforçant les missions de l'ONF pour redynamiser nos forêts.**

## **Le Bilan financier pour la saison écoulée :**

**Le volume total de bois prélevé dans la forêt communale durant la saison écoulée est 305,62 m3, soit 4,98 m3 par hectare :**

Ceci se décompose comme suit :

- bois d'œuvre : 59,38 m3
- bois d'industrie : 3,49 m3
- bois de feux : 21,70 m3 soit 31 stères
- bois façonnés par les particuliers (fonds de coupe) : 71,05 m3 soit 101,05 stères facturés
- bois énergie : 120 tonnes soit 150 m3.

**→ Ce volume correspond à 96% du volume annuel récoltable par le programme d'aménagement en cours.**

**Les montants des recettes (vente de bois + part produit chasse communale) et des dépenses s'élèvent respectivement à 16083,73€ et à 9172.67€**

**→ Le bilan de la saison 2022 affiche un montant positif de 6846,05€, qui a été boosté par la forte augmentation des produits depuis le conflit ukrainien.**

## **Les Prévisions d'exploitation saison 2023 :**

**→ Prévisions des coupes de bois :**

<b>BOIS D ŒUVRE- D INDUSTRIE – FONDS DE COUPE</b>	<b>RECETTES ESTIMEES</b>
190 m3 Bois d'œuvre et Industrie	8267 €
66 m3 Bois pour les particuliers	657 €
<b>→ TOTAL</b>	<b>8924 €</b>

**→ Les honoraires des prestations de l'ONF pour la saison à venir sont estimés à 1712,44€ ht (cubage, matérialisation, classement, réception des lots ...)**



➔ Les travaux d'abattage, façonnage et de débardage ont été confiés à l'entreprise ETF Mayer de Bénestroff qui a déposé l'offre la moins-disante à l'issue de la consultation des entreprises

- Abattage / Façonnage : 13,00€ et 14,00€ le m3 respectivement pour le bois d'œuvre (BO) et le bois industriel (BIL)
- Débardage : 10,00 € le m3 pour le bois d'œuvre et 11,00€ pour le bois d'industrie
- Façonnage bois de chauffage : pour 30,00€ le stère
- Heure de bûcheronnage : 40€ l'heure
- Heure de tracteur : 70€



➔ Les prix du bois de chauffage en stère et des menus produits de fonds de coupe subissent une augmentation :

**Bois de chauffage débardé :**

- Chêne: 47€ le stère
- Hêtre, charme, orme, frêne, alizé et érable : 48€ le stère

**Les menus produits :**

- sans brûlage 8,00€ le stère



➔ L'ONF et la Municipalité rappellent que la vente du bois de chauffage ainsi que les menus produits sont réservés en priorité aux habitants de la commune qui l'utilisent pour leur consommation personnelle. La commercialisation des menus produits reste toujours strictement interdite.

Cette année et contrairement à l'an passé, 11 personnes se sont inscrites pour réaliser des fonds de coupe et 128 stères de bois de feux ont été commandés.

➔ Etat d'assiette pour l'année 2014/2015 :

L'état d'assiette correspond à la localisation des coupes de l'année suivante. Celles-ci, validées par les conseillers, sont prévues dans la parcelle de régénération 16U.

La municipalité tient à remercier, tout particulièrement, Guillaume Ritz pour sa forte implication pour la gestion et ses conseils pertinents pour l'avenir de notre forêt communale



← Clichés de l'été caniculaire 2022 durant lequel la nature a beaucoup souffert ainsi que les humains et tous les animaux ...



# L'ETAT CIVIL – LA VIE COMMUNALE

## NAISSANCES :

Durant l'année 2022, 3 bébés sont venus égayer des familles léningeaises :

- NESTA DI MARIA le 30 janvier demeurant avec ses parents rue Principale
- Oksanna MASSING le 26 février rue de Gréning
- Gabriel EVERS le 2 avril demeurant avec ses parents rue Principale



## DECES :

Au cours de l'année 2022, nous relevons 3 décès.

Il s'agit de :

- Mme Béatrice SOLLAZZO le 2 janvier
- Mr Guy KLEIN le 6 septembre
- Mr Jean Louis SKUTEK le 28 décembre

Il y a eu également le décès de Mr Raol MARCHADO DA SILVA, technicien portugais en déplacement sur un chantier mosellan, décédé le 16 janvier au gîte de l'Albe

## MARIAGES :

3 mariages ont été célébrés en mairie durant cette année 2022 ; il s'agit :

- Mr et Mme PERON Roland demeurant rue Principale le 23 avril
- Mr et Mme BRITSCHER Andy demeurant rue de l'Albe le 25 mai
- Mr et Mme DUMONS Aymeric rue de l'Albe le 22 juillet

## ARRIVEE DE FAMILLES :

Comme chaque année, il y a eu des départs mais fort heureusement des arrivées qui témoignent de l'attractivité de notre village.

→ Nous souhaitons la bienvenue dans notre village à :

- Mme MASSON Anaïs et Mr Klein Amberly et leur fils rue de l'Ecole
- Mme MINNEL Lauriane et Mr SEICHEPINE Loic et leur fils rue des Jardins
- Mme Mr HUBER Sébastien et leur fils Nathan rue du Moulin
- Mme SCHAULINSKI Nadine et Mr GUILLOT et leurs enfants
- Mr et Mme BILTHAUER Gérard rue de l'Ecole
- Mme FILLINGER Josiane rue de l'Ecole
- Mme WINTERSTEIN et ses enfants rue Principale
- Mme et Mr PIZZUTO Antonio rue Principale
- Mme STABLO Fanny et Mr PIERRONNET Christophe et leurs enfants rue de l'Albe
- Mr et Mme LUKATSCHEWITSCH Jean rue de l'Albe

⇒ Aux partants, nous espérons qu'ils conserveront un excellent souvenir de notre village.

**→ IMPORTANT :** Les nouveaux habitants ainsi que les partants ont l'obligation de signaler leur arrivée ou leur départ en mairie ; c'est une disposition obligatoire des lois du concordat dont relèvent toujours les départements Alsaciens et la Moselle.

Cette démarche est utile concernant les démarches administratives, pour l'obtention d'informations communales mais également la gestion des ordures ménagères dont le suivi relève de la commune ou pour l'inscription dans les écoles des communes voisines.

→ Cela évitera également des désagréments d'ordre administratif ou de pénalité fiscale.

Ainsi régulièrement des personnes qui n'ont pas signalé leur départ se voient réclamer des factures d'ordures ménagères, d'électricité, d'eau, ... et sont contraints de solliciter une attestation de départ de la mairie qui nécessite une preuve de déménagement.

## Le recensement 2023 :



Cette année, notre commune est concernée par le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, éventuellement ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre régionaux.

**L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 JANVIER jusqu'au 18 février 2023.**

### **Comment ça se passe ?**

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, **Amandine FEY**, notre secrétaire de mairie et agent recenseur pour notre commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres.

**Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable pour vous faire recenser, gardez-le précieusement.**

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement. Néanmoins, si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier vous seront remis par **Amandine FEY**.

### **Pourquoi êtes-vous recensés ?**

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population tels l'âge, la profession, les moyens de transport utilisés, les logements ...

### **Les résultats du recensement sont essentiels et ils permettent de :**

- **Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.**
- **Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, ...**
- **Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs**

## **URBANISME – PATRIMOINE :**

Comme chaque, il est utile de rappeler les informations liées aux Autorisations du Droit au Sol et sur les réglementations d'urbanisme en vigueur dans notre commune :

Ceci concerne toute construction, extension ou modification de l'existant, telles les façades, L'accroissement de superficie de maison, de bâtiment agricole, de garage, d'abri de jardin, les ravalements de façades (choix des couleurs), les toitures (matériaux et teinte des tuiles en rouge), l'installation de piscine, etc ...

**Il est donc impératif de s'informer en mairie avant tout lancement de projet pour vous apporter des informations sur les démarches à suivre et vous apporter des conseils.**

Vous pouvez également consulter le site web de la commune pour prendre connaissance des dispositions de la carte communale ainsi que du règlement communal.

### **Les autorisations du droit du sol accordées durant cette année 2022 :**

#### **Les permis de construire : 5 au total**

- Mr LEGAY Franck pour la pose d'une pergolas et l'aménagement des combles
- Mr BEHR Pascal pour la construction d'un garage et l'aménagement d'une pièce supplémentaire
- Mr et Mme BRINO Olivier pour la construction d'une maison d'habitation
- Mr ROCH Jean Michel pour la construction d'un hangar de stockage de machines
- SCEA Ferme du Pré Vert pour la construction d'un hangar de stockage de fourrage

#### **Les déclarations préalables de travaux : Vérifier si la liste est complète !!!**

- Mr BENEDIC Edgard pour l'installation d'un abri de jardin
- Mr CONOTTE Gérard pour l'installation de panneaux solaires
- Commune de Léning pour la non opposition d'une division de terrain
- Monsieur PIERRONNET Christophe pour l'installation de fenêtres dans la toiture
- Monsieur BAECHEL Roger pour l'installation d'une pergola
- Monsieur BOURCY Alain pour l'installation d'une pergola
- Monsieur BERH Pascal pour l'installation d'une pergola
- Monsieur ANTON Jean Richard pour l'installation d'un abri de jardin
- Monsieur KREMER Cyril pour l'installation de panneaux solaires
- Monsieur POSSELT Yannick pour l'installation de panneaux solaires
- Madame HILT Valentine pour l'installation d'une fenêtre de toit
- Madame STAHLSCHMIDT Josette pour un ravalement de façade

#### **Les certificats d'urbanismes :**

- Maître Nonnenmacher de Saverne pour la vente d'une maison d'habitation
- Maître Cormier d'Albestroff pour la vente d'une maison d'habitation
- Maître Cormier d'Albestroff pour la vente d'une maison d'habitation
- Maître Gaillot de Puttelange aux Lacs pour la vente d'une maison d'habitation
- Maître Bernecoli St Nicolas de Port pour un certificat d'information
- Maître Bernecoli St Nicolas de Port pour un certificat d'information
- Maître Bernecoli St Nicolas de Port pour un certificat d'information
- Maître Bernecoli St Nicolas de Port pour un certificat d'information

#### **Disponibilité de terrains à construire :**

Pour l'instant la commune ne dispose plus de terrain à construire puisque celui de la rue du Moulin, acheté à Mr Houpert Charles et après avoir été reborné a été revendu à la SCI Sibille qui y implantera une maison d'ici 2 ans.



← **Le terrain reborné est cédé à Mr Jean Luc Sibille pour un montant de 14000€**

⇒ **Néanmoins, des parcelles appartenant à d'autres propriétaires sont disponibles dont une actuellement est mise en vente rue de l'Albe**



## REVISION DE LA CARTE COMMUNALE :

Dans le cadre du projet « Protection et Renforcement Paysager » par la présence des haies, d'alignements d'arbres et de la ripisylve dans les cours d'eau ainsi que la conservation des mares sur tout le ban communal, il est opportun comme le permet le code général des collectivités territoriales de l'inscrire dans la carte communale en vigueur.

Aussi les conseillers municipaux ont décidé de prendre attache auprès du bureau d'étude ECOLOR pour recenser les haies, les alignements d'arbres et localiser les mares présentes sur le ban communal puis de rédiger la notice paysagère concernant notre commune.



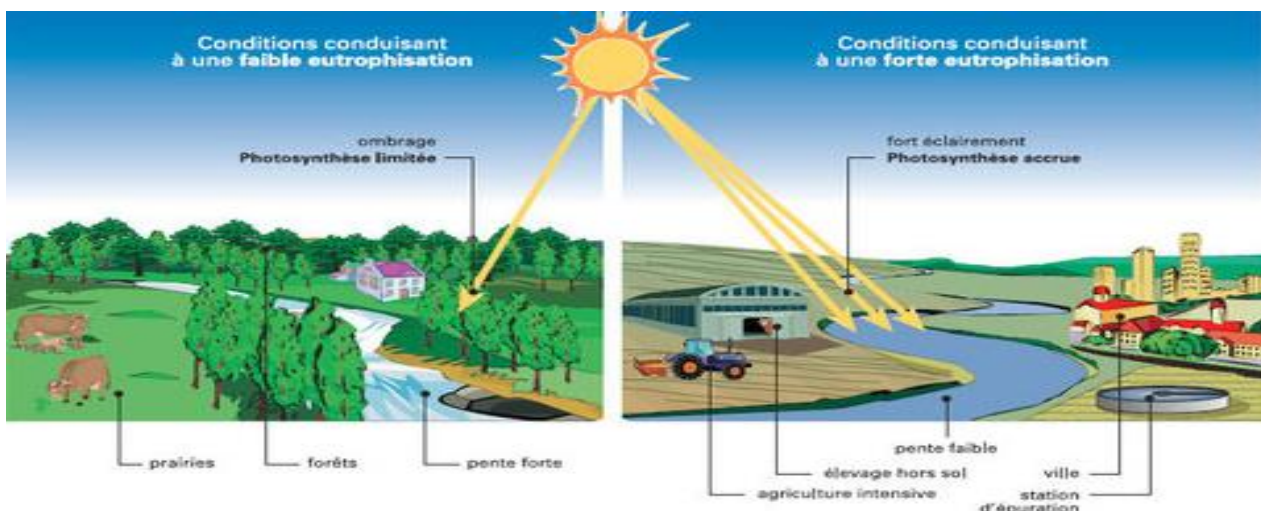
De ce fait, une enquête publique menée par un commissaire enquêteur et nommé par le Tribunal Administratif de Strasbourg, doit être réalisée.

**Celle-ci se déroulera du mercredi 11 janvier au samedi 28 janvier 2023** et le public pourra prendre connaissance du dossier puis consigner sur un registre d'enquête ses observations, ses propositions et contre-propositions.

Le public pourra également consulter le dossier sur le site communal [www.mairielening.fr](http://www.mairielening.fr) et déposer ses remarques sur l'adresse mail : [leningcartecommunale@gmail.com](mailto:leningcartecommunale@gmail.com).

**L'intérêt d'une telle démarche dans le contexte du changement climatique et pour la sauvegarde de la biodiversité, est un sujet d'actualité majeur au national et mondial. Compte tenu que notre commune, via l'ensemble des investissements de travaux réalisés soit dans le village ou sur le ban communal, s'est depuis plus d'un quart de siècle inscrite dans cette démarche.**

**Bien que nous ayons été parfois « moqués » par des « Perplexes », ce sujet est devenu un enjeu vital majeur pour lequel nous souhaitons modestement et à l'échelle communale, renforcer des actions pour la protection paysagère dont l'impact portera également sur la préservation de la biodiversité végétale et animale.**



## **ENVIRONNEMENT – NATURE – CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT :**

### **Travaux d'embellissement et Entretien de l'environnement :**

Comme chaque automne, l'entreprise Roth d'Eschwiller a effectué la taille des haies et fauché certains accotements de chemins sur le ban communal en dehors de la période de nidification pour un montant de **3550€ TTC**.



- ⇒ **Cette dépense, certes importante mais nécessaire, contribue à l'entretien de la nature et à la préservation de la biodiversité. Cela facilite aussi l'accès plus aisé aux cultures dans un but de concilier l'exploitation agricole contemporaine et les paysages diversifiés d'antan pour lutter contre la monotonie de paysages uniformes et surtout la disparition de la diversité florale et animale, si nécessaire à l'humanité.**
  
- ⇒ **Il est nécessaire de rappeler l'interdiction stricte de la destruction des haies avec des traitements de désherbage.**

De plus et comme depuis de nombreuses, Gilbert Michel de l'entreprise GM Espace Vert de Virming effectue la tonte des espaces engazonnés dans le village.  
Le coût de cette prestation s'élève à **4866€ TTC**.

### **Pose de nichoirs :**



- ← **Durant l'automne nous avons démarré une campagne d'installation de pose de nichoirs sur des arbres présents dans notre commune.**
- Parmi ces nids, 2 destinés à accueillir des chouettes chevêches, espèces menacées dans notre région car les habitats qui leur sont propices (les grands fruitiers) ont quasiment disparu dans nos campagnes. Pourtant fait intéressant lors de l'installation de ce nid, une chouette chevêche s'est envolée d'un autre arbre ...**

### **Déjections canines : RAPPEL**

De nombreux habitants signalent en mairie la présence importante de déjections de chiens devant les maisons, sur les trottoirs ou les cheminements piéton.

Cette situation ne peut en effet pas perdurer ainsi.

leur compagnon faire leurs besoins sur le domaine public ou privé.

Le cas échéant, ils sont invités à ramasser les déjections.

**Certains propriétaires de chien le font déjà et d'autres devraient les imiter**



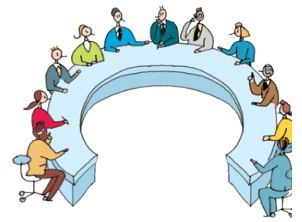
# **DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS JANVIER 2021:**

## **LES CONSEILS MUNICIPAUX :**

**Les conseillers municipaux se sont réunis à 7 reprises durant l'année 2022 et 61 délibérations ont été examinées puis approuvées.**

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des intitulés des délibérations prises par le conseil Municipal durant l'année 2022.

Celles-ci sont mises en ligne sur le site web < <https://mairie-lening.fr/> > après chaque conseil Municipal. Elles sont également affichées à l'issue de chaque conseil sur le panneau extérieur d'informations de la mairie.



## **Les DCM prises durant l'année 2022 :**

- DCM 1/2022 :** Décision modificative budgétaire
- DCM 2/2022 :** Approbation du compte administratif 2021
- DCM 3/2022 :** Approbation du compte de gestion 2021
- DCM 4/2022 :** Acceptation du transfert de compétence de la gestion du syndicat d'incendie à la comcom du Saulnois
- DCM 5/2022 :** Validation de la convention pour le déplacement des limites d'agglomération du village sur le RD39
- DCM 6/2022 :** Acceptation offre d'acquisition d'un terrain à la commune
- DCM 7/2022 :** Formalisation de l'acquisition d'un terrain Houpert
- DCM 8/2022 :** Validation avis opportunité et extension pour l'aménagement foncier de Gréning
- DCM 9/2022 :** Attribution subvention au conseil de fabrique
- DCM 10/2022 :** Attribution subvention à l'association les Coccinelles
- DCM 11/2022 :** Attribution subvention aux Restos du Coeur
- DCM 12/2022 :** Acceptation réalisation travaux forestiers
- DCM 13/2022 :** Redevance d'occupation du domaine public de l'opérateur Orange
- DCM 14/2022 :** Demande de subvention AMISSUR au département de la Moselle
- DCM 15/2022 :** Acceptation devis tranche 2 pour la restructuration rue des Vergers
- DCM 16/2022 :** Validation du rapport d'activités 2021 de la communauté des communes du Saulnois
- DCM 17/2022 :** Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
- DCM 18/2022 :** Vote des taux d'imposition 2022
- DCM 19/2022 :** Vote du budget communal 2022
- DCM 20/2022 :** Validation proposition de bornage d'un terrain à construire communal
- DCM 21/2022 :** Validation du projet final de l'aire de jeux
- DCM 22/2022 :** Acceptation devis pour la fourniture et l'installation des jeux de l'aire à de jeux enfants
- DCM 23/2022 :** Demande de subvention fond de concours de la CCS
- DCM 24/2022 :** Attribution des travaux forestiers
- DCM 25/2021 :** Validation de l'avis sur l'opportunité, le mode et le périmètre de l'aménagement foncier de Gréning
- DCM 26/2021 :** Révision de la carte communale pour intégrer la protection des haies et des mares
- DCM 27/2021 :** Achat recueils photos
- DCM 28/2022 :** Approbation du contrôle des comptes et de la gestion de la communauté des communes du Saulnois
- DCM 29/2022 :** Attribution subvention à l'association sportive du collège de l'Albe
- DCM 30/2022 :** Attribution des travaux pour le remplacement des lampes sodium par des LED
- DCM 31/2022 :** Validation proposition de bornage d'un terrain à construire
- DCM 32/2022 :** Vente d'un terrain à construire
- DCM 33/2022 :** Modalité de vente d'un terrain à construire à la SCI GMS3J
- DCM 34/2022 :** Réalisation d'un audit du beffroi
- DCM 35/2022 :** Demande de subvention pour la restauration d'un alignement d'arbres et de haies
- DCM 36/2022 :** Demande de subvention pour la restauration de la ripisylve le long d'un affluent du Geissenbrunnen
- DCM 37/2022 :** Attribution marché de travaux de la plateforme de l'aire de jeux
- DCM 38/2022 :** Dissolution du Syndicat Intercommunal de secours et de lutte contre l'incendie d'Albestroff
- DCM 39/2022 :** Achat recueils-photos
- DCM 40/2022 :** Choix technique pour la sécurisation de l'entrée du village
- DCM 41/2022 :** Modification horaire coupure de l'éclairage public
- DCM 42/2022 :** Tarif de location de la salle communale à partir du 1/1/2022



- DCM 43/2022 : Etat de prévision des coupes de bois 2022/2023  
 DCM 44/2022 : Travaux d'exploitation forestière  
 DCM 45/2022 : Choix des prestataires pour les travaux d'exploitation 2022-2023  
 DCM 46/2022 : Fixation des prix de vente du bois de chauffage débardé  
 DCM 47/2022 : Fixation du prix de la vente des menus-produits pour l'année 2022/2023  
 DCM 48/2022 : Etat d'assiette prévision coupes 2023/2024  
 DCM 49/2022 : Révision du loyer de la chasse  
 DCM 50/2022 : Participation exceptionnelle aux frais de fonctionnement du périscolaire de Francaltroff  
 DCM 51/2022 : Décision modificative budgétaire  
 DCM 52/2022 : Validation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférés à la CCS  
 DCM 53/2022 : Révision libre des attributions de compensation de la CCS  
 DCM 54/2022 : Répartition de l'imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux  
 DCM 55/2022 : Reversement du produit de la taxe sur la consommation électrique perçue par la Comcom  
 DCM 56/2022 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration de la route de Hellimer  
 DCM 57/2022 : Adoption de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1 janvier 2024  
 DCM 58/2022 : Encaissement d'une caution de location  
 DCM 59/2022 : Décision modificative budgétaire  
 DCM 60/2022 : Taxe d'aménagement  
 DCM 61/2022 : Décision modificative budgétaire

## **LOCATION DE LA SALLE DES FETES :**

Faisant suite aux importantes augmentations des prix de l'électricité, du gaz, du fuel, les élus ont été contraints de réviser la tarification pour la location de la salle des fêtes comme suit :

<b>GRILLE TARIFAIRE DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES 2023</b>		
	<b>MEMBRE</b>	<b>NON MEMBRE</b>
<b>AVEC CHAUFFAGE</b>		
BAPTÊME, BANQUET, COMMUNION, MARIAGE	135 €	200 €
APERITIF DE MARIAGE	115 €	175 €
REUNION, CAFE, VIN D'HONNEUR (occupation de moins 6h)	65 €	95 €
<b>SANS CHAUFFAGE</b>		
BAPTÊME, BANQUET, COMMUNION, MARIAGE	115 €	165 €
APPERITIF DE MARIAGE	90 €	140 €
REUNION, CAFE, VIN D'HONNEUR (occupation de moins 6h)	50 €	80 €
<b>CAUTION</b>	<b>400 €</b>	
<b>CAUTION NETTOYAGE</b>	<b>100 €</b>	

Néanmoins et malgré cette hausse, la location de la salle des fêtes, réservée uniquement aux habitants du village, demeure très abordable grâce à la co-gestion avec l'association ASC Léning. Pour que ceci puisse persister, il est nécessaire de renforcer le comité de cette association qui verse un loyer mensuel de 170€, permettant entre-autre de co-financer les frais de fonctionnement.



## Evolution de la tarification des ordures ménagères :

Lors du dernier conseil communautaire de la comcom du Saulnois, les élus à une grande majorité ont été contraints de prévoir une nouvelle hausse de la redevance des ordures ménagères pour équilibrer les comptes. En effet, face à l'augmentation des carburants, de la taxe générale sur les activités polluantes et toutes les autres fournitures et prestations liées à cette activité, les élus n'avaient guère de choix autre.

A cet effet, il est utile de rappeler que jusqu'à présent, le tarif pratiqué dans le Saulnois correspondait à celui du moins cher de la Moselle. Malgré cette augmentation la prestation pour les ordures ménagères en zone rurale reste correcte si l'on se compare à celle payée par exemple dans la communauté des communes de St Avold par exemple. Nous restons donc de loin dans le peloton de tête des moins-chers de Moselle.

**Pour limiter d'éventuelles nouvelles hausses liées par exemple à la taxe générale sur les activités polluantes, nous devons collectivement améliorer le tri sélectif pour faire baisser le tonnage des déchets mis dans les conteneurs individuels.**

Par ailleurs, un engagement a été pris pour mener une réflexion menant en œuvre une organisation moins onéreuse du ramassage des ordures ménagères en écartant, comme le font d'autres comcom voisines, que les usagers doivent déposer dans des conteneurs spécifiques les produits tri sélectif.

Ceci impliquera par exemple si l'on réduit la levée hebdomadaire l'achat de nouveaux camions avec tonnage plus important, de gérer le volet des ressources humaines, ...

**Vous trouverez ci-dessous la nouvelle tarification :**

- Abonnement contenant

Usager en bac : volume du bac	Usager en sacs : dotation annuelle en sacs de 30L	Part fixe annuelle	12 levées forfaitaires annuelles ou dotation annuelle en sacs de 30L	Soit un abonnement annuel forfaitaire de
80 L	32	40,00 €	52,80 €	92,80 €
120 L	48	60,00 €	79,20 €	139,20 €
180 L	72	90,00 €	118,80 €	208,80 €
240 L	96	120,00 €	158,40 €	278,40 €
360 L		180,00 €	237,60 €	417,60 €
660 L		330,00 €	435,60 €	765,60 €
770 L		385,00 €	508,20 €	893,20 €
1000 L		500,00 €	660,00 €	1160,00 €
Bac sanitaire 120L				Pas d'abonnement contenant

### Part variable

- Usagers en bacs :

Tarif appliqué à partir de la 13<sup>ème</sup> levée annuelle

Usager en bac : volume du bac	Tarif d'une levée
80 L	4,40 €
120 L	6,60 €
180 L	9,90 €
240 L	13,20 €
360 L	19,80 €
660 L	36,30 €
770 L	42,35 €
1000 L	55,00 €
Bac sanitaire 120L	1,00 €

## **La visite de Mme la Sous Préfète :**

C'est une habitude pour les élus d'inviter le ou la représentant(e) de l'Etat dans notre commune depuis ces 25 dernières années.

Ainsi nous pouvons nous enorgueillir d'avoir accueilli tous les Sous Préfet et Sous Préfète de l'ancien arrondissement de Château Salins et à présent celui de Sarrebourg/Château-Salins.

Durant toute cette période et comme le « turn-over » est important, nous avons eu l'honneur et le plaisir de les recevoir quasiment tous.

Néanmoins avec la crise sanitaire du COVID19, il n'y a pas eu de visites durant les 2 années précédentes.

Cette année, Mme Anne LECARD, l'actuelle Sous-Préfète a répondu favorablement à notre invitation et elle s'est déplacée dans notre commune le 11 août dernier.

Le déroulement de sa visite a débuté par la découverte de tout le village en se rendant tout d'abord au château d'eau, point le plus élevé de la commune permettant d'admirer un point de vue joli sur Léning mais également sur la vallée haute de l'Albe. Puis nous avons visité, toujours en voiture, toutes les rues ainsi que le quartier Léning Gare.



← Mme Anne Lecard, à gauche a particulièrement apprécié cette visite qui s'est effectuée sous un soleil radieux  
A droite, une étudiante qui effectue un stage à la sous-préfecture dans le cadre de son cursus de formation.

⇒ Nous avons pu lui faire découvrir l'ensemble des cheminements piétons dans le village et ceux menant à Francaltroff ou vers le quartier de la Gare qui lui a permis d'admirer l'ancienne gare réhabilitée.

Nous nous sommes ensuite rendus en mairie pour exposer de nombreux points concernant notre village et plus particulièrement concernant nos projets telle la réfection de la route de Hellimer pour lequel nous escomptons une aide DETR.

**Madame la Sous-Préfète a particulièrement apprécié cette visite qui lui permet de mesurer la gestion des communes mais également la pertinence des investissements réalisés pour lesquels l'Etat verse des aides.**



← L'état de dégradation importante de la route de Hellimer évoqué à Mme la Sous-Préfète et pour laquelle nous escomptons une aide permettant de réaliser ces travaux de remise en état et de sécurisation

## INFORMATIONS DIVERSES :

### Les brioches de l'Amitié :

Comme chaque année, la municipalité de Léning s'associe à l'opération de vente des brioches de l'amitié au profit de l'association des parents d'enfants inadaptés du secteur de Sarrebourg

Cette opération a permis de récolter **649,40€** cette année.

**L'APEI et les enfants concernés adressent leurs remerciements aux 90 donateurs Léningois ainsi qu'aux bénévoles qui ont effectué la distribution. Le produit de cette vente sera entièrement consacré à ces enfants pour améliorer leur existence et leur intégration dans la société.**



### Déneigement et nettoyage des caniveaux :

Avec le retour de l'hiver, il est opportun de rappeler que les riverains sont tenus de déneiger devant leurs immeubles et ceci jusqu'à la bordure de la chaussée ou de la route y compris le trottoir. **En cas d'accident, leur responsabilité est engagée.**

→ **Durant le restant de l'année, le balayage doit être également assuré régulièrement par les riverains.**

### Des incivilités :

Régulièrement nous ramassons autour du conteneur à verre des cartons ou autres objets en verre que les personnes n'ont pas réussi à introduire. Ainsi pour s'en débarrasser, ces personnes « mal intentionnées » les laissent au pied du conteneur !!!!



### CONTACT MAIRIE :

Les administrés peuvent nous contacter directement par mail : [mairie.lening@wanadoo.fr](mailto:mairie.lening@wanadoo.fr), ou par téléphone au **0387016736** durant les heures d'ouverture.

#### → Les heures d'ouverture de la Mairie au public :

- Mercredi : de 17h00 à 19h00
- Samedi : de 09h30 à 10h30

→ **Les autres créneaux de présence de la secrétaire sont exclusivement réservés à l'exécution des tâches administratives. La mairie sera donc fermée au public en dehors des heures. Nous vous prions donc de respecter ces horaires d'ouverture au public pour ne pas entraver le bon fonctionnement du secrétariat.**

#### → Les permanences du Maire et de l'Adjoint :

- Mercredi : de 18h00 à 19h00
- Samedi : de 09h00 à 10h30

#### → Le site WEB de Léning : [www.mairie-lening.fr](http://www.mairie-lening.fr)

Nous vous rappelons que la secrétaire de mairie actualise régulièrement la liste de diffusion des adresses emails des habitants qui nous l'ont communiqué.

Cependant pour améliorer la diffusion de l'information il est opportun de porter à notre connaissance des éventuels changements d'adresse.

Aussi pour celles et ceux qui n'ont encore pas fourni leur adresse et qui souhaitent intégrer la liste de diffusion pour laquelle nous nous attachons à ne pas communiquer les adresses, il suffit de contacter la mairie ou tout simplement adresser un mail à l'adresse suivante :

[mairie.lening@wanadoo.fr](mailto:mairie.lening@wanadoo.fr)

Vous pouvez également consulter le site Web de Léning sur <http://www.mairie-lening.fr>

⇒ **N'hésitez donc pas à nous adresser vos suggestions.**



